COMITE DE DIRECTION

PV N° 4 – du 2/11/2026

Présidence : Patrick BEL ABBES
Présents : Thierry BALLAND, Mehdi AABID, Joël GRISONI, Guillaume DOMINICI, Nadine MARGARIT, Thierry BALLAND-, Sophie CHARRUET, Sophie SIBON, Grégory LA CARIA, Patrick GRECO
Assistent en visio : Emmanuelle LATIL, Saddik AIT YAHYA, Thierry BERLAND
Excusés : Jean-Maurice VALET, Olivier AMOUREUX, David LUCHARD, Gregorie LA CARIA
Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice, Jean-Baptiste AZEMA Juriste, Laurent ABRACHY CTD (visio), Noël FAURE, président de la CDA

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toutepersonne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel **(pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES).** L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Les décision prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptible d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure d écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.
Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,

ORDRE DU JOUR

Le Président Patrick BEL ABBES ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux présents.

Approbation du CD du 31/08 et du bureau du 12/10/2026

Le Président présente Jean-Baptiste AZEMA, nouveau juriste qui est en apprentissage en Master Droit du Sport.

Courriers reçus
AFC SAINTE TULLE PIERREVERT, concernant l'intervention des pompiers sur une rencontre, un courrier sera envoyé au SDIS 04 et à la Régul
LMF, visio le 10/11 avec les juristes et les Commissions Disciplines et CSR
FFF, courrier d'aide aux carburants pour les clubs

Agenda du Président :
4/11 : remise du Label à Dauphin
18/11 : inauguration stade Alexis Payan de Gréoux-les-Bains
20 et 21/11 : ANPDF à Cassis, Thierry Balland représentera le Président
5/12 : AG Ligue
11/12 et 12/12 : réunions ANPDF, AE2F, Bureau du collège des Présidents
12/12 : AG District
9/01 : AF

Manifestations à venir :
Finales des Coupes des Alpes samedi 29 mai 2027 à Gap
Finales des Coupes des Alpes Futsal : attente candidature
Festival U13 à Sisteron
22 23/05 Finales des Coupes de la Méditerranée
Rentrée des arbitres de Ligue (fin d'août 2027)

Informations du Président :
FAFA véhicule : Le Président propose l'achat d'un véhicule en LLD WV Caravelle en remplacement du Touran. Le montant de la location est de 237 euros/mois aide déduite de 9 000 euros (versée en six fois), accord du CD
Aide financière de la Ligue (solde et subvention)
Réunions de secteurs : le Président remercie les clubs pour leur accueil, leurs participations et les échanges fructueux.

Préparation de l'AG du 12/12
Présentation des règlements et comptes
Statut de l'éducateur : projet pour limiter les départs
Challenge sportivité : rajout championnats et modalités
CDA : proposition de modification règlementaire de l'application du carton blanc
Situation financière : présentation des comptes au 30/06/2026
Règlement des Jeunes : U16 et U14 pouvoir évoluer en D1

Tour des Commissions :
Commission d'Arbitrage : retour sur la FIA : 11 candidats de 13 à 33 ans dont 3 filles, certification le 31/10, rattrapage le 11/11, remerciement au GAP FOOT 05 pour l'accueil
Frais de déplacement des arbitres : quelques arbitres n'appliquent pas la règle URSSAF
Réunion le 11/11 à Veynes, tests de rattrapage et journée de perfectionnement (ateliers, temps d'échanges et informations/consignes de la CDA).
Retour sur le début de saison : bonne coopération avec la Commission de Discipline, 85% de retour des rapports
Discipline : nouvelles fonctions sur la FMI suite à la refonte de l'observatoire des comportements, visio le 9/11 à 18h
CTD : Laurent ABRACHY présente son projet pour le DES mention Football
Prévention : Mehdi explique le suivi des rencontres à risques, à surveiller et sensibles et les matchs à faibles risques

Fin de la réunion à 21 heures 15

Prochaine réunion le 23 novembre 2026

Le Président
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général
Thierry BALLAND